



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgifp.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu du CHS-CT du 5 novembre 2020

Ce CHS-CT s'est tenu à la fois en présentiel (2 représentants par organisation syndicale) et en audioconférence. L'ISST Ludovic THIEBAUT et le Dr GUILLAUME étaient présents.

L'ordre du jour était dédié au contexte sanitaire (pour information).

Les représentants **FO-DGFIP43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Les représentants du personnel, et notamment les délégués en CHSCT, n'ont eu de cesse, depuis le 17 mars dernier, d'exercer leur mandat avec responsabilité et détermination dans un contexte totalement inédit et anxiogène.

Cette crise sanitaire démontre le caractère indispensable des CHSCT en matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et de protection des salariés. La crise du covid 19 continue de frapper. Les départements ruraux, jusque là plutôt épargnés, sont touchés de plein fouet. La Haute-Loire n'échappe pas à cette situation.

Dans un tel contexte, nul doute que la déclinaison de la Loi dite de «transformation de la Fonction publique» supprimant les CHSCT constitue un recul sans précédent.

*Aussi, **FO FINANCES** continue d'exiger le rétablissement des organismes consultatifs et le maintien des CHSCT, protecteurs des droits individuels et de la santé au travail des agents publics. Le suivi des agents «anciennement» vulnérables restera pour nous un point de vigilance fort.*

IL EST DE VOTRE DEVOIR, ET DE VOTRE RESPONSABILITÉ, MADAME LA PRÉSIDENTE, en tant que DDFIP par intérim, de veiller à la sécurité sanitaire des agents. Or, de nombreux dysfonctionnements sont encore trop présents dont nous ne manquerons pas de vous faire état en séance.

La deuxième vague est bel et bien là, et s'avère beaucoup plus importante que la première. Au regard de la situation, il semble qu'il n'y ait pas eu de leçon tirée des mois de mars-avril, aussi bien au niveau de la DG qu'au niveau départemental. La deuxième vague était annoncée. Il était quasi assuré que nous devrions nous re-confiner, et que dès lors le télé-travail allait redevenir la règle.

FO-DGFIP 43 constate amèrement qu'il n'y a pas eu d'anticipation, ni de prise d'initiative localement ou nationalement.

*Il est de votre **RESPONSABILITÉ EN TANT QUE DDFIP PAR INTÉRIM**, de garantir la sécurité de vos agents. Ils attendent de vous des prises d'initiatives pour garantir au maximum leur sécurité. Si nous devons prendre nos responsabilités en tant qu'organisation syndicale pour que les instances représentatives se déroulent dans de bonnes conditions sanitaires (comprendre renier le présentiel au profit de l'audio et de la visio), en retour vous devez prendre les vôtres pour garantir la sécurité, sans forcément attendre des directives de Bercy.*

Personne ne pourra vous reprocher de garantir la sécurité des agents, tout en maintenant la continuité du service public. Bien au contraire !

Dans cette situation sanitaire, l'ordre du jour de ce CHSCT n'évoque pas un sujet qui va pourtant avoir une influence sur la vie professionnelle et la sécurité sanitaire des agents : le NRP.

Dans moins de 2 mois, la déferlante du NRP telle que vous l'avez annoncé, devrait tout ravager sur son passage.

*A ce stade, vous ne faites qu'accroître l'anxiété des collègues car vous êtes dans l'incapacité de leur donner des informations fiables. Les opérations de casse du réseau sont menées tambour battant, quoi qu'il en coûte, alors que votre priorité actuelle devrait être **LA PROTECTION SANITAIRE DE VOS ÉQUIPES** !*

Or, depuis le mois de juillet, plutôt que d'anticiper la deuxième vague en préparant les PC portables en vue d'un éventuel re-confinement et d'un retour du recours au télé-travail, vous avez repris votre bâton de pèlerin pour prêcher la parole de Bercy, et essayer de vendre aux élus locaux, qui sont de moins en moins dupes, ce fameux projet qui doit d'après vous et la DG, renforcer notre réseau. En fait, ce que vous proposez c'est un service public au rabais !

La situation sanitaire actuelle est déjà très anxiogène. Vous rajoutez à cela de l'anxiété pour les personnels concernés par les fermetures. Ces derniers ne sont toujours pas au courant de leur devenir. Les personnels devant les accueillir ne savent pas non plus comment cela s'organisera.

La CID ne peut, en l'état actuel des choses, à la fois préparer les postes pour le télé-travail et dans le même temps déménager les postes des structures fermées pour les réinstaller dans les nouveaux locaux. De même, le service logistique étant disséminé à l'heure actuelle, les dossiers des centres fermés ne pourront pas être transférés efficacement avant le 1^{er} janvier.

Tout cela pose aussi de nombreuses questions d'un point de vue sanitaire. Comment garantir la sécurité des personnels et le maintien de la distanciation physique dans les services qui sont parfois saturés et qui vont accueillir les collègues transférés ? Comment le transfert des dossiers peut-il se faire dans les conditions de désinfections et de protection sanitaire efficaces ?

FO DGFIP 43 vous rappelle que les plans concernant le NRP doivent être présentés en CHSCT en amont ! Nous vous rappelons également qu'il est primordial d'en discuter avec les agents et leurs représentants, premiers concernés !! Lors de la période du confinement, les usagers et les élus ont largement sollicité notre service public de proximité qui a démontré toute sa pertinence et sa réelle efficacité.

Pour **FO DGFIP 43**, il est essentiel de renforcer l'ensemble de notre réseau et d'y assurer la protection maximale des personnels. Le NRP ne répond pas à cette exigence !

Les restrictions imposées par la crise sanitaire seront d'autant mieux acceptées et suivies par les agents, quand ces derniers n'auront pas la conviction que dans le même temps et dans leur dos, leurs dirigeants ne sont pas en train de détruire leurs missions et leurs emplois au travers de réformes qui remettent en question leur vie professionnelle et familiale.

Madame la Directrice par intérim, la loyauté chère à vos yeux, et que vous distillez à tout bout de champ pour justifier vos actions, veut que VOUS fassiez remonter au DG l'infaisabilité de l'application du NRP au 1^{er} janvier. Il est de votre devoir, et de votre responsabilité de faire remonter cela à la direction générale, et de demander, pour la sécurité des agents dont VOUS avez la charge, à ce que le NRP soit retiré ou tout du moins suspendu le temps de l'état d'urgence sanitaire.

C'est la revendication de FO-DGFIP43.

La vraie loyauté, c'est aussi cela ; faire remonter les difficultés rencontrées pour l'application des décisions ! »

En réponse, et concernant notamment la demande d'élargissement du télétravail, la direction a répondu qu'elle ne pouvait pas faire de commandes supplémentaires de PC car le marché est saturé.

Concernant le NRP, rien ne s'oppose à la poursuite du processus : nous ne sommes pas en PCA (Plan de Continuité d'Activité comme lors du dernier confinement), donc les missions et surtout les réformes peuvent continuer !

La direction indique qu'un CTL sera convoqué le 23 novembre prochain sur le sujet. Elle précise qu'un décret datant de décembre 2019 permet de ne pas convoquer de CHS-CT sur les restructurations. Mais dans sa grande bonté, la DDFIP permettra à des experts en CHS de participer. Ce CTL se tiendra tardivement car la direction veut avoir un dossier bien étayé.

La présidente de séance n'a apparemment pas apprécié notre liminaire et s'oppose à nos propos selon lesquels elle agirait dans le dos des agents. Selon elle, les agents concernés par le NRP au 1^{er} janvier sont limités en nombre. Leur situation sera vue au cas par cas et leur transfert se fera dans de bonnes conditions sanitaires. De même le transfert des documents et archives se fera progressivement car les locaux des trésoreries seront conservés pendant un certain temps.

Les représentants **FO-DGFIP43** sont alors intervenus pour dénoncer ce passage en force : les représentants des personnels sont mis devant le fait accompli ; on leur demande de donner leur avis quand le projet est déjà bien ficelé !

FO-DGFIP43 dénonce à nouveau la fusion des CHS et des CTL et se réserve le droit de demander des expertises dans le cadre d'un CHS-CT sur le projet local de NRP. Un rappel est fait à la présidente de séance, également directrice par intérim, sur ses responsabilités quant aux conséquences de la mise en place du NRP. L'épisode France Télécom et ses suites juridiques lui ont été rappelées...

Les représentants **FO-DGFIP43** réitèrent leur inquiétude quant aux déménagements prévus au 1er janvier en plein état d'urgence sanitaire bien loin des prescriptions nationales de santé.

Ils soumettent alors une motion aux autres représentants des personnels : celle-ci demande la suspension des réorganisations le temps de l'état d'urgence sanitaire. (Bien évidemment la revendication 1ère de **FO-DGFIP** est le retrait du NRP !)

Cette motion est votée à l'unanimité des représentants des personnels présents.

Le contexte sanitaire à l'ordre du jour est alors abordé.

La direction précise qu'en ce qui concerne le télétravail, une stratégie a été élaborée avec les chefs de service en fonction des nécessités et de la volonté des agents (certains ne désirant pas en bénéficier). De même, le médecin de prévention a été sollicité pour revoir la situation d'agents classés vulnérables lors du 1er confinement : ceux-ci sont prioritaires pour télétravailler, soit sur 5 jours, soit partiellement pour éviter les risques psychosociaux.

Un mail a été envoyé le 4 novembre aux 72 personnes recensées dans le département : ceux voulant bénéficier du télétravail doivent saisir le médecin de prévention par mail (uniquement) afin que leur situation soit revue.

Des chiffres sont alors donnés par la direction sur la situation au mardi 3 novembre :

- 212 agents/302 étaient présents
- 49 absents (congés annuels, maladie...)
- 40 télétravailleurs ou nomade recensés soit 13%
- 1 agent en ASA COVID

Sur les 5 derniers jours, il y avait 46 télétravailleurs dont 16 partiels.

Autres précisions : 72 agents au total sont équipés d'ordinateurs portables. La CID doit en déployer 43 de plus sachant qu'à l'heure actuelle, 90% du déploiement est effectué.

7 portables restent disponibles + 7 autres PC fixes de type Tiny éventuellement déployables pour satisfaire les demandes.

La direction précise à la demande de **FO-DGFIP43** que tous les agents vulnérables ont eu satisfaction à ce jour.

Les représentants **FO-DGFIP43** font alors remarquer que dans certains services, les agents sont encore trop nombreux et la distanciation pas respectée : le télétravail serait la solution avec éventuellement des rotations. Toujours bien entendu sur la base du volontariat.

La DDFIP n'est pas opposée à l'augmentation du télétravail mais souligne que de nombreux agents après l'expérience de la 1ère phase de confinement ne souhaitent pas en bénéficier. La 1ère phase de déploiement a été faite pour les agents vulnérables, la seconde phase est en cours avec le peu de matériel restant, sachant qu'une livraison de 30 PC Tiny est en attente.

Pour la direction, une rotation généralisée n'est pas envisageable car nous ne sommes pas en PCA... Donc tous au boulot !

Les représentants **FO-DGFIP43** interviennent ensuite pour mettre l'accent sur la situation anxiogène provoquée par les suspicions de COVID dans les services : les personnels ne comprennent pas les retards pris dans les mesures de désinfection des locaux et d'éloignement des cas contacts. Le décalage peut avoir pour conséquence des contaminations en chaîne et est donc source de vives inquiétudes pour les agents.

En réponse, la direction indique que la désinfection des locaux est faite le plus rapidement possible et ne voit pas la nécessité de désinfecter tout un bâtiment. Elle donne des chiffres : 63

cas suspects depuis le début de la pandémie dont 33 tests négatifs. Pour la DDFIP qui voit le verre du côté plein, rien d'alarmant !

8 désinfections de locaux ont été faites depuis le 27 septembre dans le département (dont 4 sur le bassin ponot).

Le Dr GUILLAUME rappelle encore une fois la nécessité de respecter les gestes barrières notamment lors des pauses café.

FO-DGFIP43 exige l'application du principe de précaution qui doit prévaloir sur toutes autres considérations.

QUESTIONS DIVERSES

Les représentants **FO-DGFIP43** interrogent la direction sur la date de **déménagement prévue pour le PUY VILLE**. Réponse : il se fera sur 2 jours en une seule opération les 30 novembre et 1er décembre 2020. Les meubles du PUY VILLE serviront aux services installés au 3ème étage.

FO-DGFIP43 demande alors que les mobiliers installés dans tous les services concernés (rez de chaussée et 3ème étage) soient tous désinfectés. La direction accède à notre demande. Elle précise que les missions seront neutralisées pendant ces 2 jours qui seront des journées blanches.

Tout en dénonçant une nouvelle fois la disparition des CAPL, **FO-DGFIP43** demande à la direction où en est le sort des **listes d'aptitude ?** Réponse : pour le passage de B en A, il n'y a aucune possibilité pour le département et une seule potentialité pour le passage de C en B. La DDFIP communiquera prochainement le classement (aucune modification a priori par rapport à l'année dernière) ainsi que la liste des non classés.

FO-DGFIP43 s'inquiète de la situation du département au regard des récents attentats terroristes : est-ce que le plan VIGIPIRATE est modifié? Grand blanc de la direction...qui ne semble pas s'inquiéter sur le sujet. Une note nationale doit sortir ! A suivre...

Budget 2020 : il reste 700 € non affectés.

30 séances de psychologie ont été engagées récemment dont 14 déjà utilisées en octobre.

Le Dr GUILLAUME demande 20 séances supplémentaires pour clôturer l'année.

L'ensemble des participants au CHS-CT accède à sa demande ce qui permet de clôturer le budget 2020.

Les représentants **FO-DGFIP: Robert GAGNE - Karine VEYSSEYRE (titulaires) - Jocelyne LIMAGNE – Stéphanie BENOIT (suppléantes) – Jérémie FOLL (expert)**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu